

CONSEIL MUNICIPAL Du 09 Mai 2022 à 20 h 00

Le lundi neuf mai deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de la salle du conseil en Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 29/04/2022

Affichage convocation : 29/04/2022

Nombre d'élus en exercice : **14**

Nombre de Présents –11 – CHARRIER Joëlle, Maire ; LANCELOT Patrick, 1er adjoint ; LUCIEN Delphine, 2eme adjointe ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3eme adjoint ; BOUVET Sylvie, COLLET Julien, LEBOUCHER Jérôme, RUEL Isabelle, GUIBERT Christian, BOULAND Sébastien, FOUGERE Marie.

Nombre d'excusés – 3 - CAILLEAU Virginie donne pouvoir à BOUVET Sylvie, FICHE Stéphanie donne pouvoir à LUCIEN Delphine, GODET Philippe donne pouvoir à Jean-Claude BELLEUVRE

Secrétaire de séance : COLLET Julien

Ordre du Jour :

| | |
|--|---|
| Décision modificative n°1 – RD 138 | 1 |
| SIEML : travaux de réparation des armoires (Eglise, Bel Air et Chalou) | 1 |
| Subvention City Stade | 2 |
| Choix architecte – Agrandissement Mairie | 2 |
| Questions diverses | 3 |
| 1. Commissions | 3 |
| 2. Dates à retenir | 3 |

*Mme Le Maire demande si l'assemblée générale a des remarques particulières sur le compte-rendu et tous les conseillers présents **acceptent celui-ci sans modification. Le conseil n'émet pas de remarques particulières.***

Monsieur COLLET Julien est nommé secrétaire de Séance.

FINANCES

Décision modificative n°1 – RD 138

Le conseil municipal,

Vu l'actualisation des prix des travaux de la RD 138,

Vu les opérations budgétaires et non budgétaires (avance du Marché) qui ont été inscrits au BP 2022,

Après en avoir délibéré,

➔ *Accepte la décision modificative n° 1 selon le tableau d'écritures suivantes :*

| | | | |
|------------|----------------|-----------------|---------------|
| ○ Dépenses | | | |
| | ○ Chapitre 041 | Art. 2151 | - 19 196.50 € |
| | ○ Chapitre 21 | Art. 2151 op 94 | + 19 196.50 € |
| ○ Recettes | | | |
| | ○ Chapitre 041 | Art. 238 | - 19 196.50 € |
| | ○ Chapitre 23 | Art. 238 | + 19 196.50 € |

✓ **Vote : à l'unanimité**

SIEML : travaux de réparation des armoires (Eglise, Bel Air et Chalou)

Le conseil municipal,

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré,

- ➔ Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante : DEV257-22-65 :
 - Suite contrôle technique, mise aux normes des armoires C1, C3 et C9
 - Montant de la dépense : 1578,33€ Net de taxe - Taux du fonds de concours : 75% - Montant du fonds de concours à verser au SIEML : **1183,75€ Net de taxe**
 - Les modalités de versement du fond de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

✓ **Vote : à l'unanimité**

ADMINISTRATION

Subvention City Stade et décision modificative n°2

Le conseil municipal,

Vu la possibilité d'obtenir une aide supplémentaire pour la construction du City stade auprès de l'agence nationale des Sports,

Vu le plan de financement à mettre à jour,

Vu l'augmentation des tarifs depuis le vote du budget ainsi que la nécessité d'une étude de désamiantage sur le terrassement actuel,

Considérant qu'il faille délibérer pour faire la demande d'aide financière et inscrire les crédits nécessaires au budget, Après en avoir délibéré,

➔ Accepte le plan de financement du projet City stade suivant :

| Dépenses HT | | Recettes estimées | |
|----------------------|--------------------|--|--------------------|
| équipements | 59 194.00 € | subvention région 20% | 16 204.84 € |
| terrassement | 31 802.00 € | subvention DETR 25 % possible (en attente) | 20 256.00 € |
| barrière de sécurité | 2 721.77 € | subvention DRAJES | 57 256.93 € |
| | | COMMUNE | 16 204.80 € |
| TOTAL | 93 717.77 € | TOTAL | 93 717.77 € |

- ➔ Autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer et déposer la demande d'aide auprès de la DRAJES
- ➔ Autorise le lancement du marché et la signature du Maire ou de ses adjoints des offres de prix dans la limite des inscriptions budgétaires mises à jour par cette décision modificative n°2 :

- *Dépenses*

- *Chapitre 020* - 15 500.00 €
- *Opération 99 city stade Art. 2312* + 15 500.00 €

✓ **Vote à l'unanimité**

Marchés publics

Choix architecte – Agrandissement Mairie

Le conseil municipal a observé les différentes propositions concernant la consultation d'architectes pour l'agrandissement de la Mairie : 3 approches différentes selon les architectes quant à l'aménagement et la structuration des services.

Un projet a retenu l'attention des élus, le cabinet MJH d'Angers.

Une prochaine réunion aura lieu avec la commission bâtiments publics pour en discuter en juin et il conviendra de délibérer lors d'un prochain conseil sur leur contrat d'honoraires dont le montant estimatif est de 24 000 € TTC (sans doute à inscrire en 2022 pour continuer l'étude).

Les travaux sont estimés à 240 000 €, ils seront à inscrire au BP 2023.

Questions diverses

1. Commissions

Les différentes commissions ont fait part de leur avancement depuis ces dernières semaines.

Il ressort que la commission « argent de poche » va relancer la demande de candidatures auprès des jeunes qui seront encadrés par les élus afin que le jeune public soit touché au maximum par cette action.

La commission « voirie » annonce la remise du chantier de travaux de la RD 138 ce mercredi 11/05.

La commission « matériel communal et bâtiments communaux » va se réunir pour étudier le balayage du centre bourg ce mardi 10/05, il faudra également prévoir une réparation sur les vérins de la fourche du tracteur.

Il est aussi annoncé que la construction du restaurant scolaire serait retardée par une pénurie de matériaux en briques. Confirmation en attente.

Il est aussi souhaité qu'une demande d'intervention auprès du SIEMML soit effectuée pour réaliser des économies d'éclairage public, l'allumage sera effectué à 6h30 du matin au lieu de 6h et à 22h30 au lieu de 22h ce qui impacte une économie non négligeable de 1h par jour.

La municipalité a souhaité également que l'éclairage public soit éteint à la mi-printemps et l'été, la période diurne étant plus importante.

2. Dates à retenir :

- prochain conseil : 13/06/2022

Sans autre question, la séance est levée à : 22h30